

PROPOSITION DE RESOLUTION

OK

01/10/01

Avec demande d'inscription au débat sur des problèmes d'actualité, urgent et d'importance Article 50 du règlement

Raison du Dépôt : Conformément à l'article ... du règlement

B5-644/01

Déposé par : Steve Hughes, Anne Van Lancker et Martine Roure, Van den Berg.  
Au nom du Groupe : PSE

**Le Parlement Européen,**

- vu la résolution de l'AG de l'ONU 47/197 du 22 décembre 1992 proclamant le 17 octobre Journée mondiale du refus de la misère,
- vu les articles 1, 14, 15, 34, 35 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE,
- vu les conclusions des Conseils européens de Lisbonne, de Nice et de Göteborg relatives à la stratégie contre l'exclusion sociale,
- vu sa résolution sur la journée internationale pour l'éradication de la pauvreté (B4 1098/96),

1. demande à l'ensemble de l'Union d'instituer solennellement le 17 octobre *Journée européenne du refus de la misère,*

2. se rejouit de l'initiative de la Présidence belge d'organiser, le 17 octobre 2001 au Parlement européen, une réunion conjointe Conseil, Parlement Européen et Commission, sous forme de réunion extraordinaire de la commission Emploi et Affaires sociales - pour présenter et discuter du rapport de la Commission sur l'inclusion sociale en présence des ONG, du comité de la protection sociale et des représentants des Etats membres,

3. demande à la Commission, au Conseil, au CES et à sa commission Emploi et Affaires sociales, d'effectuer, chaque 17 octobre, une évaluation publique des politiques communautaires en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale,

4. rappelle que le Conseil européen de Nice a approuvé les objectifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptés par le Conseil, et que les États membres ont présenté leurs plans nationaux d'action couvrant une période de 2 ans, en juin 2001 ; demande au Conseil d'améliorer - conformément au mandat du Conseil européen de Stockholm - le suivi des actions entreprises dans le domaine en arrêtant d'un commun accord, d'ici à la fin de l'année, des indicateurs en matière de lutte contre l'exclusion sociale,

5. demande que les associations représentant les personnes concernées soient impliquées dans la politique en la matière,

6. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution aux institutions européennes concernées.

309.537

Sur EPADES/RESOL/....

Responsable :

Tel :

Van LANCKER  
P.O. Martine ROURE